

PROJET DE DELIBERATION

MOTION RELATIVE AU PROJET CHARLEMAGNE

Le sport est devenu un enjeu de très grande importance, tant au niveau sociétal qu'au niveau de la santé. Conscient de cet enjeu, la Ville de Sélestat en fait une priorité pour la décennie actuelle.

En vue des Jeux olympiques de Paris de 2024, fort du label « terre de jeux » et des titres « ville la plus sportive de France » (1959 et 2010) obtenus par la Ville de Sélestat, le projet Charlemagne consiste à construire un nouveau complexe sportif en lieu et place de l'ancienne piscine couverte, avec la restructuration du gymnase Koeberlé, de la piste et des terrains attenants. C'est un projet qui concerne non seulement Sélestat et ses habitants, mais tout le Centre-Alsace, notamment le territoire de la Communauté de Communes de Sélestat (CCS). Les associations sportives, les collèges et les lycées seront les premiers usagers de ces installations. Ce sont des milliers de licenciés, sportifs, collégiens, lycéens qui en seront les bénéficiaires, non seulement dans le territoire de la CCS, mais bien au-delà en Centre-Alsace.

La Collectivité Européenne d'Alsace et la Région Grand-Est en sont également conscientes.

C'est pour toutes ces raisons que la Ville a signé un partenariat de financement avec la CCS et la CEA dans le cadre d'une convention partenariale, prise en application du Contrat Départemental, votée précisément le 16 décembre 2019 par l'assemblée délibérante de la CCS, et qui indique un engagement financier de 2 200 000 €. De même l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) votée le 27 janvier 2020 par la CCS et signée le 28 septembre 2020 par son président, mentionne également une participation financière de la CCS allant jusqu'à 30 %.

L'annonce faite par le Président de la CCS lors de la séance du conseil communautaire du 8 novembre 2021 consistant à se désolidariser de ce projet est contraire à ces engagements et ne peut être acceptée.

Nous ne pouvons pas tolérer cette décision unilatérale, prise sans concertation.

De plus, dans la composition du jury intervenant dans le cadre de la procédure de conception réalisation lancée pour la mise en œuvre de ce grand projet, le Conseil Municipal de Sélestat avait associé tous les partenaires potentiels, notamment le Président de la CCS qui a exigé d'y siéger lui-même, à la place de la Vice-Présidente en charge du sport que la Ville avait initialement proposée.

Lors de la première réunion du jury le 21 juin 2021, le Président de la CCS avait quitté la séance juste avant le vote, sans aucune explication. Ce dernier n'a, en outre, pas non plus daigné siéger dans le jury qui s'était réuni le 15 octobre 2021 pour désigner le lauréat, et là encore sans justification.

Cette attitude est indigne et manque de respect vis-à-vis de la Ville de Sélestat et de sa population. Elle interroge également sur la confiance que l'on peut accorder à la signature du Président de la CCS, qui déjuge des documents qu'il a lui-même endossés quelques mois plus tôt.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

VU le Code général des collectivités territoriales

Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal:

- Rappelle son attachement à la coopération intercommunale et son amitié avec l'ensemble des communes de la communauté de communes ;
- Souhaite que la CCS reste une collectivité de solidarité équitable et consciente des enjeux de développement stratégique du territoire ;
- Regrette profondément l'annonce faite par le Président de la CCS de Sélestat le 8 novembre dernier ;
- Dénonce le manque de respect fait à la Ville de Sélestat ;
- Demande à la Communauté de Communes de Sélestat d'honorer les engagements pris.